

Infos Pratiques

1 SEUL INTERLOCUTEUR
LE CDHAT, OPÉRATEUR HABITAT

Missionnés par Flers Agglo,
les conseillers-techniciens du CDHAT vous
accompagnent tout au long de votre projet
de travaux :

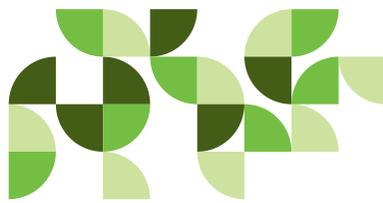
DES INFORMATIONS SUR LES AIDES
éligibilité, subventions mobilisables...

DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX
visites à domicile, préconisations de travaux,
analyse des devis...

UNE ASSISTANCE POUR VOS DÉMARCHES
recherche de financements, constitution et
dépôts des dossiers, suivi des paiements...

IMPORTANT !

Les travaux ne doivent pas avoir
commencé avant l'accord de toutes
les subventions sollicitées



Infos Pratiques

RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT
CONTACTEZ UN CONSEILLER-TECHNICIEN

Lors des permanences (sur rendez-vous)

À Flers

Les 2^e et 4^e lundis et tous les mercredis de 8h30
à 12h15

Maison de l'Habitat et de la Rénovation
7 bis rue de la 11^{ème} DBB

À La Ferté-Macé

Les 1^{er} et 3^e jeudis de 8h30 à 12h15

Centre de télétravail
22 route de Paris

Ou directement



02 31 53 73 73

Parc Citis - 4 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
calvados-orne@cdhat.fr

Suivez l'actualité de l'OPAH sur
flers-agglo.fr et cdhat.fr
et sur la page Facebook dédiée : @opahflersagglo

**RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT,
FLERS AGGLO VOUS SOUTIENT !**



**CONSEILS TECHNIQUES
APPUI ADMINISTRATIF
AIDES FINANCIÈRES**



OPAH

2021-2026

Économie d'énergie

Adaptation à la perte d'autonomie

Projets localifs

Habitat dégradé, vacant

flers Agglo



A l'initiative de Flers Agglo, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place jusqu'en 2026 sur les 42 communes du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et Flers Agglo auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Département de l'Orne, la Région Normandie et certaines caisses de retraite.



flers Agglo



Flers Agglo prévoit de soutenir la rénovation de près de 150 logements/an

Toutes les communes de l'agglomération sont concernées

LES CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logements de plus de 15 ans
- Conditions de loyer et engagement de 9 ans pour les propriétaires bailleurs
- Gain énergétique d'au moins 35% pour les travaux de rénovation énergétique
- Travaux réalisés par un professionnel

LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Travaux d'économie d'énergie isolation, chauffage, ventilation, menuiseries
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie adaptation de la salle de bain, WC, cheminements
- Réhabilitation de logements logements dégradés, vacants
- Travaux dans les parties communes des copropriétés rénovation thermique



Flers Agglo abonde les aides de l'Anah !

Économie d'énergie
Logement vacant
Habitat dégradé



LES SUBVENTIONS MOBILISABLES *

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources

LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)
+ Flers Agglo

>AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables :
Département de l'Orne
Caisses de retraite
Chèque éco-énergie de la Région Normandie
Éco-prêt à taux zéro

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué

LES AIDES PRINCIPALES

Anah
+ Flers Agglo

>AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables :
Chèque éco-énergie de la Région Normandie
Abattement fiscal
Dispositif Denormandie

COPROPRIÉTÉS

Subventions accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et la situation de la copropriété

LES AIDES PRINCIPALES

Anah
+ Flers Agglo

>AUTRE FINANCEMENT possible et cumulable :
Région Normandie

*Selon réglementation en vigueur

